

INFO-DSP

L'information aux médecins de la Capitale-Nationale et aux membres du CMDP du CIUSSS

18 JANVIER 2019 VOLUME 2, NUMERO 1

CLINIQUES HIVERNALES

La saison « grippale » est entamée et l'achalandage aux urgences, tant dans notre région que dans le reste du Québec, est accru. Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé son intention que les services médicaux de première ligne puissent être accrus durant la saison hivernale, et ce, du 14 janvier au 15 mars 2019.

Plus précisément, le ministre prévoit la mise en place de cliniques hivernales qui viseraient essentiellement la clientèle qui n'a pas de médecin de famille ou qui n'est pas en mesure de voir son médecin de famille en temps opportun et qui souffre d'une variété de pathologies, notamment les syndromes d'allure grippale, ne nécessitant pas le recours à une salle d'urgence. Ces milieux devront offrir des plages de 4 heures de services médicaux dédiés à cette clientèle, idéalement, mais de façon non restrictive, quotidiennement et en heures défavorables. Les périodes de sans rendez-vous médicaux supplémentaires à vocation clinique hivernale seront alors diffusées par le CIUSSS à la population et aux 13 urgences de la Capitale-Nationale.

Les cliniques hivernales dans la région de la Capitale-Nationale

Dans la région de la Capitale-Nationale, deux milieux seront désignés cliniques hivernales : le GMF-R La Cité Médicale et le GMF-R MAclinique Lebourgneuf. Leur offre de services débutera à compter du lundi 21 janvier et se poursuivra, selon les besoins de la population réévalués périodiquement, jusqu'au 15 mars prochain. Éventuellement, selon les besoins de la population et les disponibilités des différents groupes de médecins, d'autres cliniques pourraient être désignées cliniques hivernales.

Recrutement de médecins pour œuvrer dans les cliniques hivernales

Les deux cliniques hivernales sont toujours à la recherche de médecins de famille afin de combler l'ensemble des plages horaires dédiées aux services de clinique hivernale et plus précisément pour les plages horaires en heures défavorables. Les médecins œuvrant en clinique hivernale pourront par ailleurs se prévaloir de la *Lettre d'entente no 269 – Cliniques d'accueil de grippe*, que vous trouverez en annexe à l'INFO-DSP. Le CIUSSS fournit les services d'une infirmière auxiliaire pour chacune des périodes de clinique hivernale désignées.

Les médecins qui souhaiteraient offrir de leur temps dans l'une ou l'autre de ces cliniques hivernales sont invités à communiquer rapidement avec Madame Caroline Lamontagne en composant le 418 821-3200, poste 7859. Vous pouvez également lui faire parvenir un courriel à caroline.lamontagne.ciusscn@sss.gouv.qc.ca.

Par ailleurs, nous tenons à souligner que plusieurs cliniques médicales de la région ont déjà choisi d'augmenter leur offre de services pour leur clientèle inscrite dans le contexte de l'activité grippale hivernale. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale accueille très favorablement ces initiatives !

Une fois de plus, je vous remercie de votre engagement soutenu et apprécié de ma direction, de l'ensemble des directions du CIUSSS et de la population de la Capitale-Nationale.

ADMINISTRATION DU WINRHO INTRAMUSCULAIRE À LA 28^{IÈME} SEMAINE DE GROSSESSE

Communiqué du CHU de Québec

Veillez prendre connaissance de l'avis suivant concernant le produit WinRho et aviser votre personnel soignant.

Dans les dernières semaines, nous avons répertorié 6 cas de réactions allergiques, dont 3 sévères suite à l'administration de WinRho 300 mcg. Seul le format 300 mcg a été associé à des réactions sévères.

Le fournisseur est avisé de la situation et aucune cause n'est identifiée pour le moment. La région de Lévis administre le WinRho à 28 semaines de grossesse par voie intramusculaire depuis mai 2018 et aucune réaction n'a été recensée à ce jour.

Considérant que l'injection intraveineuse permet une meilleure rapidité d'action puisque sa concentration maximale est atteinte en deux (2) heures alors que par la voie intramusculaire le délai moyen est de cinq (5) à dix (10) jours, nous recommandons :

- L'administration du WinRho par voie intramusculaire pour la prophylaxie prénatale à 28 semaines ;
- L'administration du WinRho par voie intraveineuse à privilégier pour toutes les autres situations obstétricales ;
- Le produit doit-être à la température ambiante juste avant son administration.

Nous vous demandons également de poursuivre **la surveillance accrue au chevet** lors de l'administration du WinRho :

- Surveillance de la patiente par l'infirmière durant 20 minutes ;
- Présence d'une seringue d'épinéphrine durant l'administration.

Pour de plus amples informations ou commentaires, nous vous invitons à contacter l'équipe de sécurité transfusionnelle en composant le 418 525-4444, poste 53769 ou le 64354.

Commentaires ou suggestions INFO-DSP : contactez Dr François Aumond, DSP, francois.aumond.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Numéros antérieurs : www.ciusscn.ca/info-dsp